



Bureau communautaire du Jeudi 02 Avril 2015

Compte-rendu de séance

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 02 avril, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, à Plabennec.

Date de la convocation : 25/03/2015

Nombre de membres : 14

Quorum : 8

Nombre de membres présents ou remplacés : 13

Dominique Bergot	présent	Nadège Havet	présente
Christian Calvez	présent	Yann Le Louarn	présent
Laurent Chardon	présent	Andrew Lincoln	présent
Christine Chevalier	présente	Jean-Yves Roquinarc'h	présent
Marie-Annick Creac'hcadec	présente	Roger Talarmain	excusé
Bernard Gibergues	présent	Guy Taloc	présent
Philippe Le Polles	présent	Jean-François Treguer	présent

Assistaient également à la réunion : Loïc Guéganton, maire de Saint-Pabu, Yannick Coroller, Paul Deuff, Rachel Héliès de la CCPA.

Points abordés :

1- Comptes administratifs 2014 et comptes de gestion du Receveur – Jean-François TREGUER.....	2
2- Affectation du résultat – Jean François TREGUER.....	3
3- Décision modificative n°1 – Jean-François TREGUER.....	4
4- Projet de territoire – Christian CALVEZ.....	6
5- Diagnostic financier et étude « rétro-prospective » - Jean-François TREGUER.....	6
6- Contrat de partenariat avec la Région – Christian CALVEZ.....	7
7- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Christian CALVEZ.....	8
8- Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) : protocole d'accord pour la mise en œuvre du PLIE sur le Pays de Brest – Marie-Annick CREAC'HCADEC.....	9
9- Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) : plan de financement prévisionnel - Marie-Annick CREAC'HCADEC.....	9
10- Dispositif d'attribution des fonds de concours pour la réalisation ou la mise aux normes d'une station d'épuration à compter du 1 ^{er} juillet 2015 pour la durée du mandat – Christian CALVEZ.....	10
11- Modification du tableau des effectifs - renforcement permanent de l'équipe technique du port de l'Aber-Benoît – Christian CALVEZ.....	10
12- Recours à des agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité des services et/ou des congés annuels des agents permanents – Christian CALVEZ.....	11
13- Aménagement de la voirie de la zone de Penhoat – Guy TALOC.....	11
14- Rénovation de la Maison du Lac – présentation de l'esquisse (avant projet sommaire) – Guy TALOC...	12
15- Diagnostic des travaux sur les berges de l'Aber-Benoît – Guy TALOC.....	13
16- Grands passages des gens du voyage – Christian CALVEZ.....	13
17- Convention sur la récupération des déchets électriques – Christine CHEVALIER.....	13
18- Questions diverses.....	14

Les comptes administratifs et de gestion de la C.C.P.A. se présentent comme suit :

PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		1 109 424,81	4 598 180,78		4 598 180,78	1 109 424,81
Opérations 2014	10 349 623,51	12 290 230,80	4 911 727,59	5 278 558,53	15 261 351,10	17 568 789,33
	10 349 623,51	13 399 655,61	9 509 908,37	5 278 558,53	19 859 531,88	18 678 214,14
Excédent		3 050 032,10				
Déficit			-4 231 349,84		-1 181 317,74	

« OM »	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		,00	87 701,46		87 701,46	,00
Opérations 2014	3 505 226,65	3 505 226,65	263 517,79	290 072,58	3 768 744,44	3 795 299,23
	3 505 226,65	3 505 226,65	351 219,25	290 072,58	3 856 445,90	3 795 299,23
Excédent		,00				
Déficit			-61 146,67		-61 146,67	

MOUILLAGES AB	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report			474 214,82		474 214,82	
Opérations 2014	87 640,21	112 173,36	86 990,20	36 626,25	174 630,41	148 799,61
			561 205,02	36 626,25	648 845,23	148 799,61
Excédent		24 533,15				
Déficit			-524 578,77		-500 045,62	

SPANC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		32 808,62	0,00	3 816,27	0,00	36 624,89
Opérations 2014	46 548,31	40 067,00	0,00	3 330,23	46 548,31	43 397,23
		72 875,62	0,00	7 146,50	46 548,31	80 022,12
Excédent		26 327,31		7 146,50		33 473,81
Déficit						

TOTAL BUDGETS	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		1 142 233,43	5 160 097,06	3 816,27	5 160 097,06	1 146 049,70
Opérations 2014	13 989 038,68	15 947 697,81	5 262 235,58	5 608 587,59	19 251 274,26	21 556 285,40
	13 989 038,68	17 089 931,24	10 422 332,64	5 612 403,86	24 411 371,32	22 702 335,10
Excédent		3 100 892,56				
Déficit			-4 813 745,05		-1 709 036,22	

Le bureau prend acte de la présentation qui est faite en séance et n'émet pas d'observation particulière.

Le conseil communautaire du 16 avril sera invité à se prononcer sur les comptes administratifs et de gestion 2014.

2- Affectation du résultat – Jean François TREGUER

Le résultat de clôture 2014 s'élève à 3 050 032,10€. Il est proposé de procéder à l'affectation de ce résultat pour couvrir les besoins en financement de la section d'investissement. L'affectation serait de 2 950 032,10€ pour le budget principal. 100 000€ seront inscrits au 002 en report à nouveau de la section de fonctionnement. Il est également proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget « Mouillages de l'Aber-Benoît » à la section d'investissement de ce même budget pour un montant de 24 533,15€.

Au Budget Principal

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Excédent de l'exercice 2014	1 940 607,29
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice antérieur (002)	1 109 424,81
Résultat de clôture à affecter	3 050 032,10

Besoin de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2014 – Section d'investissement (excédent)	366 830,94
Solde d'exécution négatif reporté de l'exercice antérieur (001)	-4 598 180,78
Besoin de financement de la section d'investissement	-4 231 349,84

Proposition d'affectation du résultat :

Au compte 1068 (Affectation en Investissement en couverture du besoin de financement)	2 950 032,10
Au compte 002 (Report à nouveau de fonctionnement)	100 000,00

Au Budget annexe « Mouillages de l'Aber Benoît »

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Excédent de l'exercice 2014	24 533,15
Report de l'exercice précédent	0,00
Résultat de clôture à affecter	24 533,15

Besoin de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2014 – Section d'investissement (déficit)	-50 363,95
Solde d'exécution négatif reporté de l'exercice antérieur (001)	-474 214,82
Besoin de financement de la section d'investissement	-524 578,77

Proposition d'affectation du résultat :

Au compte 1068 (Affectation en Investissement en couverture du besoin de financement)	24 533,15
(002) Report à nouveau de fonctionnement	0
Déficit d'investissement à reporter sur l'exercice 2014 (001)	-500 045,62

Le bureau prend acte de cette présentation et n'émet pas d'observation particulière.

Le conseil sera invité, lors de sa prochaine séance, à se prononcer sur l'affectation du résultat selon les éléments présentés ci-dessus.

3- Décision modificative n° I – Jean-François TREGUER

Le besoin en financement de la section d'investissement du budget principal s'élève à 4 231 349,84€. L'affectation du résultat (2 950 032,10€) ainsi qu'une reprise sur les provisions (1 281 317,84€) vont permettre l'équilibre.

Au budget annexe de l'Aber-Benoît, l'affectation du résultat de 24 533,15€, la subvention de 100 000€ du budget principal ainsi que l'inscription d'un emprunt de 400 045,62€ répondent au besoin de financement de 524 578,77€ de ce budget.

Concernant le budget annexe du SPANC, il convient d'intégrer au BP 2015 les excédents 2014 des deux sections à savoir 6 327,31€ pour le fonctionnement et 7 146,50€ pour l'investissement.

Fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL

<u>DEPENSES</u>		Propositions
	023 Virement à la section d'investissement	1 281 317,74
	67441 Subvention exceptionnelle au budget annexe « Aber Benoît »	100 000,00
	<u>TOTAL</u>	1 381 317,74
<u>RECETTES</u>		
	7816 Reprise sur provisions	1 281 317,74
	002 Report	100 000,00
	<u>TOTAL</u>	1 381 317,74

BUDGET ABER BENOÎT

<u>DÉPENSES</u>		Propositions
	023 Virement à la section d'investissement	100 000
<u>RECETTES</u>		
	774 Subventions exceptionnelles (du budget principal)	100 000

BUDGET SPANC

<u>DÉPENSES</u>		Propositions
	Chapitre 011 charges à caractère général	26 327,31
<u>RECETTES</u>		
	002 Excédent de fonctionnement reporté	26 327,31

BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS

<u>DEPENSES</u>		Propositions
	60454 Achats d'études, prestations de services (Kerlouis)	12 558,00
<u>RECETTES</u>		
	71334-042 Variations des encours de production de biens	12 558,00

Investissement

BUDGET PRINCIPAL

<u>DEPENSES</u>		Propositions
	001 Solde négatif reporté	4 231 349,84
	<u>TOTAL</u>	4 231 349,84
<u>RECETTES</u>		
	1068 Réserves (Affectation du résultat)	2 950 032,10
	021 Virement de la section de fonctionnement	1 281 317,74
	<u>TOTAL</u>	4 231 349,84

BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS »

<u>DEPENSES</u>		Propositions
	001 Solde négatif reporté	61 146,67
<u>RECETTES</u>		
	1641 Emprunt	61 146,67

BUDGET « MOUILLAGES DE L' ABER BENOÎT »

<u>DÉPENSES</u>		Propositions
	001 Solde négatif reporté	524 578,77
	<u>TOTAL</u>	524 578,77
<u>RECETTES</u>		
	1068 Réserves (Affectation du résultat)	24 533,15
	1641 Emprunt	400 045,62
	021 Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
	<u>TOTAL</u>	524 578,77

BUDGET « SPANC »

<u>DEPENSES</u>		Propositions
	Opération 10 SPANC	7 146,50
<u>RECETTES</u>		
	001 Solde positif d'investissement reporté	7 146,50

BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS

<u>DEPENSES</u>		
	33554-040 Travaux en cours	12 558
<u>RECETTES</u>		
	16414 Emprunt	12 558

Le bureau émet un avis favorable sur cette proposition de délibération modificative.

Cette proposition figurera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

4- Projet de territoire – Christian CALVEZ

La phase 2 de la démarche d'élaboration du projet de territoire arrive à son terme, l'objectif étant l'élaboration des lignes directrices du projet politique qui se sont traduites en trois orientations stratégiques :

- 1°) Renforcer l'attractivité économique du territoire.
- 2°) Construire la notoriété du Pays des Abers par la valorisation des atouts touristiques et culturels.
- 3°) Conforter l'attractivité résidentielle pour les nouveaux habitants comme pour les résidents actuels.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage (COPIL) a été évoquée la nécessité d'une concertation publique autour de ce projet de territoire.

L'idée retenue par le COPIL serait d'organiser prochainement une ou deux réunions publiques qui donneraient la possibilité aux habitants du Pays des Abers de s'exprimer sur le projet.

A l'issue de cette concertation la validation des orientations stratégiques présentées ci-dessus seraient proposées (avec des éventuels amendements).

Une validation définitive du projet par le conseil communautaire, accompagnée d'une programmation pluriannuelle de référence, serait envisagée pour l'automne prochain.

Le Président précise qu'une réunion est fixée le 09 avril à 14H à la CCPA et invite les membres du bureau à y participer. Après quelques échanges, il indique qu'une information sera faite en conseil communautaire le 16 avril, en plus des réunions ci-dessus. Une réunion publique de présentation du projet de territoire pourrait aussi être organisée après le vote du conseil communautaire d'octobre.

5- Diagnostic financier et étude « rétro-prospective » - Jean-François TREGUER

Il est proposé qu'une étude financière soit menée en concomitance avec la finalisation du projet de territoire.

Cette étude permettrait d'arrêter une approche financière stratégique qui sécuriserait la faisabilité du projet.

Il s'agirait de réaliser tout d'abord un état des lieux financiers (phase 1) qui serait suivi d'une étude prospective (phase 2). La phase 2 ne pouvant être envisagée sans que la phase 1 soit préalablement établie.

La prospective financière est une simulation rigoureuse et organisée des flux financiers de toutes natures (fonctionnement et investissement) attendues sur plusieurs exercices en fonction des engagements pris, des contrats en cours et des projets envisagés pour en rechercher les conditions d'équilibre financier.

Par conséquent, l'élaboration préalable d'un scénario de référence découlant du projet de territoire permettrait de mieux définir préalablement le volume consécutif des nouvelles dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Les 3 principaux objectifs de cette démarche prospective seraient de :

- aider à la prise de décision face à des choix multiples et/ou souhaités,
- permettre l'observation des conséquences financières des choix possibles,
- disposer d'un outil de pilotage de l'action à court terme.

Cette étude serait donc constituée de deux principales parties :

- 1°) un diagnostic financier territorial qui analyserait :
 - la fiscalité de la CCPA et celles des communes du Pays des Abers (la condition d'utilité de cette étude étant qu'elle soit acceptée par toutes les communes sans exception),
 - les éléments constitutifs de la dotation générale de fonctionnement,
 - les éléments budgétaires 2011/2013.

2°) Une étude « rétro-prospective » de la communauté composée également de deux «sous-parties» :

2-a°) Analyse financière rétrospective :

Il s'agirait, pour l'essentiel, d'expertiser la formation annuelle de l'épargne (autofinancement), le mode de financement de l'investissement, l'état de la dette et l'évolution des ressources fiscales, les sources précises des variations compensations fiscales versées par l'Etat, de la DGF et du FPIC.

2-b°) Etude prospective :

L'objectif vise à mettre en évidence les contraintes et capacités futures de la communauté.

Cette analyse permettrait aux élus de mesurer l'impact des leviers financiers qui sont à leur disposition et d'apporter des mesures correctrices aux éléments d'une simulation de référence. Cela leur permettrait d'apprécier les conséquences de chaque changement (dépenses de fonctionnement, niveau des équipements et des fonds de concours, évolution des taux d'imposition, variation de l'assiette fiscale, évolution nationale des concours de l'Etat).

Il s'agirait, in fine, de définir sur des bases claires les trajectoires envisageables et d'aider la communauté à l'élaboration d'une stratégie.

Un comité de pilotage pourrait être constitué et les communes associées à cette étude.

Selon les hypothèses retenues le coût d'une telle étude pourrait varier de 20 000 à 30 000 € H.T.

Le Président indique que deux hypothèses sont envisagées : soit la communauté fait son étude sans les communes, soit l'étude est collective et toutes les communes sont associées. Deux communes (Plabennec et Plouguerneau) ont déjà établi des audits financiers par des cabinets. Les communes de Coat-Méal et Bourg-Blanc ont, quant à elles, fait appel à la Trésorerie, ce service étant gratuit. Après quelques échanges, au vu des avis divergents, le président propose de surseoir à toute décision sur ce point. Le bureau accepte cette proposition.

6- Contrat de partenariat avec la Région – Christian CALVEZ

Le conseil régional a défini, lors de ses sessions de décembre 2013 et d'avril 2014, le cadre de sa politique territoriale pour la période 2014/2020 qu'il a intitulé « pour une politique bretonne contractuelle renouvelée et intégrée ».

Il a décidé de poursuivre sa politique de contractualisation avec les 21 pays bretons. Il demande aux pays de proposer les projets les plus prioritaires, ayant le plus de sens à l'échelle du pays, en faisant primer la logique de projet à celle du guichet afin de bâtir collectivement des projets utiles pour l'avenir.

Parce que les écarts de développement et de dynamiques sont réels entre les 21 pays et dans la mesure où les capacités financières des territoires ne sont pas non plus les mêmes, la Région a souhaité que sa politique territoriale accompagne davantage les territoires les plus fragiles. Cette politique de solidarité se traduit par une péréquation des crédits que la Région garantit aux Pays.

La Région a ainsi attribué au titre du volet I du contrat de partenariat une enveloppe de 12 844 675 € au Pays de Brest pour la période 2014-2016.

Le volet I du contrat de partenariat du Pays de Brest se devait de répondre à 3 attentes du conseil régional:

- Une stratégie de développement du territoire identifiant les besoins et les enjeux du territoire
- Un plan d'actions «priorisé» prenant en compte les spécificités du territoire et articulé autour de 3 priorités de développement complété par un axe services collectifs essentiels.
- Une proposition de composition d'un comité unique de programmation, avec un mode de gouvernance public/privé.

La stratégie de développement du Pays de Brest est construite autour de 4 enjeux :

- Un espace métropolitain accessible et attractif

- Un territoire innovant, diversifié et singulier
- Un espace métropolitain durable et préservé
- Un lieu de vie solidaire et convivial

Le plan d'action du Pays de Brest s'articule autour des trois priorités de développement qui répondent à la fois aux enjeux du territoire et aux 5 orientations prioritaires régionales. Les trois priorités de développement se déclinent en 11 fiches actions :

Priorité 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest

- 1.1.** Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest
- 1.2.** Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest Terres Océanes
- 1.3.** Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées

Priorité 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale

- 2.1.** Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes
- 2.2.** Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la mer dont la pêche, la conchyliculture et la filière algues
- 2.3.** Soutenir les actions innovantes en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire
- 2.4.** Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des entreprises

Priorité 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire

- 3.1.** Accompagner les projets facilitant la mobilité durable
- 3.2.** Accompagner les projets de production d'énergie renouvelable et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique
- 3.3.** Accompagner la réhabilitation thermique du parc de logements résidentiels et des nouveaux logements sociaux en centralité
- 3.4.** Accompagner et soutenir les projets d'aménagements urbains durables

Les 3 priorités de développement mobiliseront 80% de l'enveloppe attribuée au Pays de Brest pour la période 2014/2016, soit 10 275 740€, répartis de la manière suivante entre les 3 priorités :

- Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest : 3 150 000€
- Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale : 2 800 000€
- Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire : 4 325 740€

L'axe services collectifs essentiels sera mobilisé à hauteur de 20% soit un montant de 2 568 935€ pour la période 2014/2016. Il reste à préciser le type de projets éligibles au regard de l'enveloppe attribuée.

Le comité unique de programmation sera composé de membres élus et à plus de 50% de membres du conseil de développement.

Le bureau décide de soumettre au prochain conseil le dossier suivant afin :

- **d'approuver le volet I du contrat de partenariat pour la période 2014/2016**
- **d'autoriser le Président à signer le contrat de partenariat et à entreprendre toute démarche nécessaire relative à la mise en œuvre de ce contrat.**

7- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Christian CALVEZ

La question du transfert à la C.C.P.A. , avant le 1^{er} janvier 2016, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été abordée à plusieurs reprises dans le contexte d'une législation rendant ce transfert inéluctable en 2017.

Lors de sa dernière réunion, le bureau de communauté a souhaité qu'une information complète sur ce dossier soit apportée aux conseillers municipaux de nos 13 communes. Ce transfert éventuel de compétences exigerait, en effet, des délibérations concordantes du conseil de communauté et d'une majorité qualifiée des conseils municipaux dans les trois mois qui suivent.

Une réunion a été organisée sur ce thème le mardi 31 mars 2015 à Plouguerneau, en présence du directeur d'études à l'A.D.E.U.Pa. et du maire de Gouesnou, qui a accepté de venir apporter son témoignage en qualité de maire d'une commune de Brest métropole dans laquelle le P.L.U. est communautaire. Un éclairage sur les avantages et les inconvénients du P.L.U. Intercommunal (P.L.U.I.) a été apporté.

Le Président rappelle que ce point sera à nouveau soumis à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire et qu'une décision devra être prise lors du conseil communautaire de juin, s'il est souhaité la prescription d'un PLUi avant le 1^{er} janvier 2016.

8- Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) : protocole d'accord pour la mise en œuvre du PLIE sur le Pays de Brest — Marie-Annick CREAC'HCADEC

1dbc020415

Le protocole du PLIE scelle l'accord permettant à l'Etat de confier à l'association du PLIE du Pays de Brest, la gestion d'une enveloppe de Fonds Social d'Insertion au titre du programme opérationnel national 2014-2020.

Il s'inscrit dans la stratégie d'intervention de l'Europe par le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion.

Le protocole du PLIE, conclu pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2020, a fait l'objet d'échanges techniques entre le PLIE, les services de la Direccte, du Conseil Général et de Pôle Emploi.

Il propose un parcours d'insertion pour les personnes en difficultés telles que des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du RSA, des jeunes sans qualification et en définit les modalités.

Les signataires du protocole 2014-2020 se doivent de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter la réalisation des actions initiées dans le cadre du PLIE. Ainsi, la Communauté de Communes s'engage à développer les moyens d'insertion sociale et professionnelle par la mise à disposition d'une Chargée de Relation Entreprises rattachée à la Maison de l'Emploi et de la Formation. Dans cette nouvelle programmation, sa mission sera davantage axée vers l'accompagnement des entreprises du territoire de la CCPA ; un référent de parcours aura lui en charge le suivi des participants.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce protocole.

9- Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) : plan de financement prévisionnel - Marie-Annick CREAC'HCADEC

2dbc020415

L'attribution d'une dotation complémentaire du Fonds Social Européen (FSE) du programme 2007-2013 avait permis au PLIE du Pays de Brest de financer les porteurs de projets tels que la CCPA jusqu'au 30 juin 2014, l'année 2014 étant l'année de transition vers la nouvelle programmation 2014-2020.

Dans le cadre de l'appel à projets 2014-2015, la demande de financement couvrira donc la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015.

Le nouveau programme opérationnel FSE 2014-2020 se caractérise par la mise en œuvre du logiciel « Ma démarche FSE » qui permet de dématérialiser totalement le traitement de la demande de subvention, de la réponse à l'appel à projet jusqu'au paiement et archivage du dossier.

Le financement du poste de Chargée de Relation Entreprises est assuré par le Fonds Social Européen à certaines conditions et notamment l'approbation du plan de financement prévisionnel.

Le plan de financement prévisionnel pour la période du 01 juillet 2014 au 31 décembre 2015 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Dépenses directes	57 113 €	Fonds Social Européen	57 113 €
Forfait de 15 % des coûts indirects sur les dépenses directes de fonctionnement	8 566 €		8 566 €
Total	65 679 €	Total	65 679 €

Le bureau, à l'unanimité, approuve le financement sus-visé et mandate le Président pour solliciter la subvention FSE et signer avec le PLIE de BREST la convention à intervenir qui concernera le financement du poste de Chargé de Relation Entreprises.

I0- Dispositif d'attribution des fonds de concours pour la réalisation ou la mise aux normes d'une station d'épuration à compter du 1^{er} juillet 2015 pour la durée du mandat – Christian CALVEZ

Dans le cadre de sa politique de fonds de concours aux communes pour le mandat 2008-2014, la C.C.P.A. a prévu et attribué une aide à certaines communes pour la réalisation ou la mise aux normes d'une station d'épuration.

Le montant du fonds de concours était plafonné à 30 % du coût H.T. et à 300 000 €.

Les autres conditions étaient l'agrément du projet par les services de l'Etat et l'attribution d'une subvention par le conseil général et/ou l'Agence de l'Eau.

La politique de fonds de concours est aujourd'hui virtuellement achevée, l'attribution des subventions étant plafonnée à deux par communes (ou trois pour un projet intercommunal) et la date limite de l'ordre de service ayant été fixée au 30 juin 2015.

Par lettre du 31 Octobre 2014, Monsieur le maire de Coat-Méal a interrogé la communauté sur la possibilité qu'elle contribue au financement des travaux de rénovation complète de sa station d'épuration (estimation : 830 000 € H.T.) ou à son raccordement à celle de Bourg-Blanc (estimation : 601 000 € H.T.).

Coat-Méal fait partie des communes qui n'ont pas totalement utilisé leur "droit de tirage" sur les fonds de concours. Par ailleurs, compte tenu de la compétence de la C.C.P.A. en matière de qualité de l'eau et d'environnement, l'aide aux travaux d'investissement pour l'épuration de l'eau constitue le seul investissement relevant peu ou prou des compétences de la C.C.P.A., partagées avec les communes qui a été intégré dans la délibération « Fonds de concours ».

Dans ces conditions, exclusivement pour ce type de réalisation et pour celles qui n'auraient pas bénéficié des fonds de concours pour deux investissements, il est proposé au bureau de prolonger cette aide aux communes, soit en la reconduisant telle quelle pour la durée du présent mandat, soit - compte tenu d'une situation financière moins florissante qu'au cours du dernier mandat - en la plafonnant à 20 % du coût H.T. de l'opération et à 200 000 €.

Le Président précise que seules deux communes seront concernées par ce dispositif. Il s'agit de Coat-Méal et de Tréglonou. Le bureau communautaire émet un avis favorable à la poursuite des fonds de concours sur la politique d'assainissement. Le conseil de communauté sera saisi de l'attribution d'un fonds de concours et de son montant lors de sa prochaine séance du 16 avril.

I1- Modification du tableau des effectifs - renforcement permanent de l'équipe technique du port de l'Aber-Benoît – Christian CALVEZ

3dbc020415

Lors de sa séance en date du 2 octobre 2014, le bureau avait autorisé le recours à un agent contractuel (adjoint technique auxiliaire) afin de prolonger, à titre expérimental et pour une durée de 6 mois, le renfort de l'agent technique titulaire chargé de la gestion des 573 mouillages du port de l'Aber-benoît.

Le recours à deux agents techniques est devenu nécessaire durant l'année entière.

En effet sur la période estivale l'agent technique titulaire affecté à la gestion des mouillages doit être secondé tant pour les interventions sur l'eau que pour l'accueil et l'information des usagers.

Par ailleurs il est rappelé que les chaînes des corps morts doivent être vérifiées chaque année.

Ce travail est effectué, quant à lui, en période hivernale. C'est une des raisons pour lesquelles l'acquisition d'un chaland a été effectuée. Ces travaux exigent également l'intervention de deux agents techniques. Par ailleurs, la gestion des contrats d'adhésion, liés à la gestion du port, sont également effectués en période hivernale.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus et afin de garantir le bon fonctionnement du service, il est proposé de recourir au recrutement d'un agent permanent, à temps complet, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Cet agent bénéficierait du régime indemnitaire appliqué localement.

Le bureau, à l'unanimité, adopte la proposition de modification des effectifs à compter du 1^{er} mai 2015.

12- Recours à des agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité des services et/ou des congés annuels des agents permanents –	Christian CALVEZ
--	------------------

4dbc020415

L'accroissement temporaire de l'activité des services et/ou les congés annuels des agents permanents nécessitent de procéder régulièrement, notamment pendant les périodes de vacances scolaires d'été et de fin d'année, aux recrutements d'agents non titulaires saisonniers dans les services techniques et administratifs de la communauté.

La rémunération versée est calculée sur la base de l'indice minimum de rémunération de la fonction publique territoriale augmenté de 10 % correspondant au paiement des congés annuels.

Ces agents assureront, à temps complet, principalement les fonctions de rippeur, de gardien de déchèterie, agent de la voirie et d'agent administratif.

Par ailleurs des agents saisonniers pourront être recrutés pour exercer les fonctions de signaleur, de manutentionnaire ou d'accueil du public à l'occasion de l'organisation de manifestations événementielles.

Afin de répondre aux besoins annuels des services, il est proposé de fixer le nombre maximum de semaines de contrats de travail à 200.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le bureau communautaire autorise le Président à recruter des agents saisonniers dans les conditions présentées ci-dessus.

13- Aménagement de la voirie de la zone de Penhoat –	Guy TALOC
---	-----------

5dbc020415

I) Réfection de la voirie

Une mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet Artgé pour la réalisation d'un diagnostic, études et suivi de travaux concernant les ouvrages de voiries et de réseaux des eaux pluviales de la zone de Penhoat sud.

Il s'agit de finaliser l'aménagement de la zone en réalisant des entrées d'entreprises propres, définir les zones de stationnement en fonction des usages, reprendre les tapis des chaussées, engazonner les accotements et revoir la signalisation routière.

Le bureau d'études va déterminer les travaux et l'enveloppe financière à engager. Il présentera un premier rapport aux membres de la commission travaux.

Afin de permettre une cartographie claire de la zone, une consultation pour la réalisation d'un levé topographique, a été engagée auprès de plusieurs cabinets de géomètre.

Il serait proposé, pour le bon déroulement de ce projet d'aménagement, d'associer les entreprises de la zone (note de présentation du projet, recueil des éventuelles remarques suivi d'une réunion de présentation du projet).

La réalisation du chantier est programmée pour le mois de juillet 2015.

Concernant la zone de Penhoat Nord, Bernard Gibergues ajoute que la réalisation d'une voirie lourde est prévue entre la Rue Marie Curie et l'usine de mâchefers. Les travaux débiteront en avril.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés à intervenir.

2) Aménagement d'un arrêt de car

Suite à la récente installation de l'hôtel de communauté dans la zone de Penhoat, il est envisagé d'aménager un arrêt de car de type « sucette » sur la voie communale n°32.

Cet arrêt, étudié en concertation avec les cars « Bihan », serait desservi par la ligne de transport collectif Plabennec / Gouesnou. Il faciliterait l'accès aux services communautaires et plus particulièrement à la maison de l'emploi des personnes n'ayant pas de moyen de transport personnel.

Les besoins réels de dessertes sont encore inconnus et supposés faibles. Aussi, il est proposé de réaliser un aménagement léger et provisoire.

La commission travaux propose de réaliser, en régie, les travaux légers d'empierrement et de prévoir, en cas de dégradation liée à l'arrêt du car, la remise en état de l'entrée de la propriété de Monsieur Xavier GUILLERM.

Les cars Bihan proposent de faire, dès sa mise en service, un suivi de la fréquentation de cet « arrêt car ».

Une demande d'autorisation a été faite auprès de la mairie de Plabennec et du Conseil Général du Finistère.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la mise en place de cet d'aménagement.

14- Rénovation de la Maison du Lac – présentation de l'esquisse (avant projet sommaire) – Guy TALOC

La CCPA a fait l'acquisition de la « Maison du Lac » à Plabennec pour y installer son hôtel de communauté après rénovation du bâtiment. Celui-ci s'organise sur 3 niveaux représentant une surface totale de 1491 m², pour une emprise au sol de 650 m² sur une parcelle de 2 736 m².

Sur la base du programme réalisé par le cabinet Préprogram, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a été choisie. Il s'agit du cabinet d'architecte Baillot et du bureau d'études techniques Idea .

Un comité de pilotage composé de Christian CALVEZ, Guy TALOC, Bernard GIBERGUES, Jean-Yves ROQUINARC'H et de la direction des services communautaires suit le projet, oriente et valide le travail du maître d'oeuvre.

Sur la base d'un levé topographique réalisé par le cabinet de géomètres Ollivier, plusieurs esquisses ont été présentées.

Le planning prévisionnel prévoit :

- l'Avant Projet Simplifié (APS) incluant l'esquisse, l'étude thermique et l'estimation financière, il sera livré pour la fin du mois d' avril 2015
- l'Avant Projet Détaillé (APD) sera remis fin juin prochain et présenté au bureau pour avis
- le permis de construire sera déposé courant juillet
- la consultation des entreprises aura lieu à partir de septembre pour une notification du marché fin décembre
- le suivi de chantier pourra alors démarrer dès janvier 2016

Le projet d'esquisse est présenté en séance et le Vice-Président invite les membres du bureau à faire part de leurs observations et/ou idées à la direction.

15- Diagnostic des travaux sur les berges de l'Aber-Benoît – Guy TALOC

Début 2014 et suite aux nombreuses tempêtes de l'hiver 2013/2014, le service communautaire du port de l'Aber-Benoît demandait l'aide d'un tractopelle CCPA afin de récupérer une cime de sapin d'environ 8 mètres coincée dans les mouillages.

Tout le long de l'Aber, il est constaté que de nombreux arbres, parfois de très grandes dimensions, sont tombés sur le Domaine Public Maritime (DPM) lors des tempêtes et présentent donc un risque pour la sécurité des biens et des personnes sur les mouillages et pour la navigation.

Un inventaire quasi-exhaustif a été réalisé, depuis la mer, le long des berges jusqu'au pont de Tréglonou.

Certains tronçons sont accessibles par la grève avec du matériel adapté à l'évacuation du bois, d'autres nécessiteront l'utilisation d'une barge.

La commission des travaux a étudié ce diagnostic et propose que les services communautaires travaillent à l'élaboration d'un plan d'actions qui déterminera les priorités, le chiffrage, le planning et surtout les modalités d'interventions des différents chantiers à réaliser.

Après quelques échanges, le Président propose, dans un premier temps, d'adresser un courrier aux propriétaires afin de faire valoir leur responsabilité.

16- Grands passages des gens du voyage – Christian CALVEZ

Une réunion relative à l'accueil des grands passages estivaux 2015 des gens du voyage s'est tenue à la Sous-préfecture de Brest le 13 mars dernier. Il s'agissait de faire un point sur la recherche de terrains pour convenir d'une aire d'accueil.

La position de la CCPA a été d'indiquer que les terrains situés sur la zone d'activités économiques de Penhoat Nord utilisés, en 2014, pour accueillir ces « grands passages » ont été vendus depuis à des entreprises et que la CCPA n'a pas de proposition nouvelle à présenter pour 2015.

Le bureau prend acte de cette information.

17- Convention sur la récupération des déchets électriques – Christine CHEVALIER

6dbc020415

La Communauté de Communes du Pays des Abers a signé fin 2011, une convention avec **OCAD3E**, l'éco-organisme coordonnateur de la filière des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques), fixant les conditions d'enlèvement de ces déchets toxiques.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. L'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

OCAD3E a donc résilié de façon anticipée notre convention afin d'y apporter les mises à jour liées à ce nouveau cadre national. Pour continuer la collecte des DEEE, une nouvelle convention devra être signée. Sa durée coïncide avec celle de l'agrément de l'éco-organisme.

Les évolutions du contrat concernent le barème et ont un impact financier sur le calcul des compensations allouées à notre collectivité , soit :

- augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers aux collectivités,
- simplification des critères d'éligibilité et d'accès,
- renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE,

Le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve et mandate le Président pour signer la convention entre la CCPA et OCAD3E ainsi que toutes pièces complémentaires liées à celle-ci.

18- Questions diverses

- Désignation d'un référent pour le « copil Energie » du Pays de BREST – Christian CALVEZ

Nadège Havet est, à l'unanimité, désignée comme référent pour le « copil énergie » du Pays de Brest.

Le Président clôt la séance à 20H30.



Nom	Émargement	Nom	Émargement
Christian CALVEZ		Roger TALARMAIN	Excusé
Jean-François TREGUER		Guy TALOC	
Christine CHEVALIER		Dominique BERGOT	
Marie-Annick CREAC'HCADEC		Laurent CHARDON	
Bernard GIBERGUES		Yann LE LOUARN	
Nadège HAVET		Philippe LE POLLES	
Andrew LINCOLN		Jean-Yves ROQUINARC'H	